

Prades, le 6 juillet 2023

M. Charles CHIVILO,
Président de la communauté de
communes Agly Fenouillèdes,
14, rue de Lesquerde
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

Objet : Avis sur le projet de modification n°1 du PLU de SOURNIA

Réf: JLJ/SP/JL Tél: 04.68.05.50.54

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier nous notifiant du projet de modification de droit commun $n^\circ 1$ de Plan Local d'Urbanisme de la commune de SOURNIA, afin de procéder à des ajustements réglementaires afin d'accompagner l'implantation d'équipement d'intérêt collectif pour la collecte et traitement de déchets.

Après lecture et analyse du document, l'évolution envisagée du Plan Local d'Urbanisme n'appelle pas de remarque ou observation particulières de la part de la Communauté de Communes Conflent Canigó.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.